

46-2026

ARRETE DE CIRCULATION ET DE VOIRIE

Le Maire de Florentin,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1, L2131-2 deuxième, L 2212-1, L 2212-2 et L213-1 à L 2213-5,

Vu le code de la route, article R 411-8,

Vu la demande de **La CITEL** représentée par M. Alexandre PAGES sise 546 rue de Fonfillol – 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE, pour le compte d'ENEDIS, en date du 13 octobre 2026, qui sollicite un arrêté de circulation et de voirie pour réaliser des travaux de raccordement électrique basse tension sur le Chemin d'exploitation n° 22 + Chemin de Taoutassous + voie communale n° 4.

CONSIDERANT que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux à compter du 2 novembre 2026 et ce pour une durée de 20 jours.

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite sauf riverains de 8 h 00 à 17 h 00 pour les véhicules légers et les poids lourds. Il sera également interdit à tous véhicules de stationner et de dépasser. Une déviation sera mise en place (D24 – D 22) – voir plan joint

Article 2 :

L'entreprise est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire concernant la sécurité sur le chantier ; ainsi que les panneaux indiquant la zone de travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et celle du personnel de chantier.

La Citel sera chargée de remettre les voies en état.

Article 3 :

Le maire de la commune de Florentin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

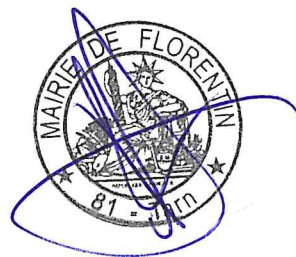
Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Citel
- La gendarmerie
- Le SDIS

Fait à FLORENTIN, le 20/10/2026
Le Maire, Jean-Luc AURIOL



Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant sa notification dans les conditions suivantes :
- recours gracieux auprès du maire (adresse postale de la mairie)
recours contentieux auprès du Tribunal Administratif – 68 rue Raymond IV – 31068 Toulouse cedex

ID : 081-218100931-20261020-46A2026-AR

